

MAIRIE DE LANS (71380)

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

1. INFORMATIONS DE SÉANCE

Date de la séance	1er avril 2026
Heure d'ouverture de séance	20 h
Lieu de la réunion	Salle du Conseil de la Mairie de Lans
Conseil municipal convoqué par	M. Stéphane BRUN, Maire
Date de la convocation	27 mars 2026

2. COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE

NOM – PRÉNOM	STATUT		POUVOIR DONNÉ À
01. BRUN Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/> Présent(e)	<input type="checkbox"/> Excusé(e)	
02. CHERMETTE Mathilde	<input checked="" type="checkbox"/> Présent(e)	<input type="checkbox"/> Excusé(e)	
03. BARRAUT Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> Présent(e)	<input type="checkbox"/> Excusé(e)	
04. JOUVEANCEAUX Christine	<input checked="" type="checkbox"/> Présent(e)	<input type="checkbox"/> Excusé(e)	
05. BECK Laurent	<input checked="" type="checkbox"/> Présent(e)	<input type="checkbox"/> Excusé(e)	
06. LORIOT Marion	<input checked="" type="checkbox"/> Présent(e)	<input type="checkbox"/> Excusé(e)	
07. CARON Laurent	<input checked="" type="checkbox"/> Présent(e)	<input type="checkbox"/> Excusé(e)	
08. TURLLOT Pauline	<input checked="" type="checkbox"/> Présent(e)	<input type="checkbox"/> Excusé(e)	
09. SALVANT Jean-Marc	<input checked="" type="checkbox"/> Présent(e)	<input type="checkbox"/> Excusé(e)	
10. MATHEY Christine	<input checked="" type="checkbox"/> Présent(e)	<input type="checkbox"/> Excusé(e)	Départ à 22h15
11. EMILE Julien	<input checked="" type="checkbox"/> Présent(e)	<input type="checkbox"/> Excusé(e)	
12. SOULIER Josie	<input checked="" type="checkbox"/> Présent(e)	<input type="checkbox"/> Excusé(e)	
13. GROGNET Rémy	<input checked="" type="checkbox"/> Présent(e)	<input type="checkbox"/> Excusé(e)	
14. GIRARDOT Maëlys	<input checked="" type="checkbox"/> Présent(e)	<input type="checkbox"/> Excusé(e)	
15. DESPIERRES Gaël	<input checked="" type="checkbox"/> Présent(e)	<input type="checkbox"/> Excusé(e)	
Membres en exercice :	15	Membres présents :	15
Quorum atteint :	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	(Majorité absolue : 9 membres sur 15)
Secrétaire de séance :	M. BARRAUT Frédéric		

3. ORDRE DU JOUR

OBJET	
-	Approbation du CR de la réunion du 20/03/2026
-	Délibération Travaux ONF 2026
-	Délibération adhésion au Plan numérique 71 / 1 projet possible par an / 2026 : acquisition de 3 tableaux numériques pour primaire
-	Délibération fixation nombre de postes de conseillers délégués municipaux période avril 2026- avril 2029
-	Délibération nomination aux délégations individuelles conseillers municipaux période avril 2026- avril 2029
-	Délibération rénovation local associatif+ mise en place de rideaux coupe vents/ validation mise en œuvre
-	Délibération nomination délégué au CNAS
-	Délibération fond solidarité logement
-	Délibération tarifs salle polyvalente pour année 2027
-	Délibération création de la commission de contrôle des élections
-	Délibération fixation du taux des taxes d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti
-	Nomination des membres du CCAS et planning réunion de présentation
-	Information budgétaire 2026, subventions et planning des réunions commission finances avril pré budget
-	CR réunions diverses
-	Questions diverses

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

PV de la séance du :	20 mars 2026		
Résultat du vote :	<input checked="" type="checkbox"/> Approuvé sans modification <input type="checkbox"/> Approuvé avec modifications (préciser ci-après) <input type="checkbox"/> Ajourné		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15		
			X Adopté <input type="checkbox"/> Rejeté
Observations :			

5. DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2026_23			
Objet :	Délibération Travaux ONF 2026		
Exposé des motifs :	Chaque année, des actions sont menées sur le patrimoine forestier communal en lien avec l'Office National des Forêts. Un devis indiquant l'ensemble des prévisions est proposé. Une partie concerne des travaux planifiés sur 2026 et une autre sur 2027. Le conseil municipal est invité à délibérer et procéder à la validation du devis incluant l'autorisation de la signature par le Maire.		
POUR	CONTRE	ABSTENTION	RÉSULTAT
15			<input checked="" type="checkbox"/> Adopté <input type="checkbox"/> Rejeté
Observations :			

DÉLIBÉRATION N° 2026_24			
Objet :	Délibération adhésion au Plan numérique 71 / 1 projet possible par an / 2026 : acquisition de 3 tableaux numériques pour primaire		
Exposé des motifs :	<p>Le Plan NUMERIQUE71, porté par le Département, encourage les projets d'évolution numérique des Collectivités qui permettront de compléter les actions que le Département engage au titre de son Schéma Départemental des Usages et Services Numériques (SDUSN 2025-2029) dans l'objectif : 1. d'accompagner et conseiller la population afin de démocratiser ces nouveaux usages en direction de chacun, à tous les âges de la vie (collégiens, familles, seniors) et notamment des plus éloignés du numérique (personnes âgées, personnes isolées, personnes en insertion professionnelle) ; 2. de mettre le numérique au service des politiques publiques départementales; 3. d'accompagner la transition digitale des territoires par une offre d'ingénierie et de soutien financier aux projets/équipements. Sont éligibles les dépenses d'investissement (équipement en matériel et logiciels, réseaux informatiques, travaux et installation, études préalables suivies d'acquisition) des projets qui s'inscrivent dans l'un des 5 volets prioritaires du SDUSN suivants : 1. Numérique éducatif / 2. Médiation et autonomie numérique / 3. Services du quotidien / 4. Numérique responsable et résilient / 5. Intelligence artificielle.</p> <p>L'aide est attribuée sous la forme d'une subvention d'équipement d'un montant de 50 % des dépenses Hors Taxes éligibles dans la limite de 15 000 € d'aide par projet. Les projets d'un montant d'investissement inférieur à 2 000 € HT ne sont pas éligibles.</p> <p>Au-delà de cette proposition d'aide du département, il est à noter la possibilité de cumul avec tout autre dispositif d'aide national ou local, montant proratisé à concurrence du taux maximum de 80 % d'aides publiques.</p> <p>Pour notre commune, la volonté est d'acquérir en cette année 1 du plan 3 tableaux numériques pour le groupe scolaire primaire.</p> <p>Le conseil municipal est invité à délibérer et procéder à la validation de l'adhésion à ce plan incluant l'autorisation de la signature par le Maire de l'adhésion et de l'acquisition des tableaux numériques, ainsi que la recherche de subventions correspondantes.</p>		
POUR	CONTRE	ABSTENTION	RÉSULTAT
15			<input checked="" type="checkbox"/> Adopté <input type="checkbox"/> Rejeté
Observations :			

DÉLIBÉRATION N° 2026_25 - DÉLIBÉRATION N° 2026_26

Objet :	Délégation fixation nombre de postes de conseillers délégués et délibération nomination aux délégations individuelles conseillers municipaux période avril 2026- avril 2029		
Exposé des motifs :	<p>Dans le cadre du fonctionnement du Conseil Municipal, il est prévu la mise en œuvre de 5 délégations individuelles spécifiques (au maximum) destinées à être occupées par des Conseillers Municipaux disponibles et non encore concernés par une délégation.</p> <p>Ces délégations seront octroyées à la discrétion du Maire dans l'intérêt de la commune pour la période allant du 1^{er} avril 2026 au 1^{er} avril 2029. Au terme de cette période, elles seront automatiquement proposées aux Conseillers Municipaux disponibles. Une nouvelle délibération sera prise en ce sens.</p> <p>La liste des délégations individuelles spécifiques est :</p> <p>1- Délégation à la Transition écologique & Espaces verts qui inclut les actions tournées vers la biodiversité, l'eau, la propreté, le fleurissement, les affouages. M. le Maire propose la nomination de Gael Despierres</p> <p>2- Délégation aux Mobilités douces & support Voirie qui inclut la réflexion et le suivi d'aménagement des pistes cyclables, cheminements, stationnements vélos, sécurité des déplacements. M. le Maire propose la nomination de Rémy Grognon</p> <p>3- Délégation à la Culture & Événements qui inclut suivi la mise en œuvre et le suivi actif du comité de la fête, l'organisation des animations municipales, le soutien aux associations, toute activité touchant à la culture. M. le Maire propose la nomination de Marion Loriot</p> <p>4- Délégation à la Sécurité, Communication & Participation citoyenne qui inclut le suivi de la communication numérique, la signalétique pédagogique, le lien avec les habitants, la démocratie participative, la sécurité et prévention, le lien conseiller défense. M. le Maire propose la nomination de Pauline Turlot</p> <p>5- Délégation à la salle polyvalente qui inclut le suivi du calendrier et des locations en lien avec l'adjoint et le personnel dédié, la présence potentielle en cas de nécessité technique ou de vacances du personnel dédié. M. le Maire propose la nomination de Josie Soulier</p> <p>Le conseil municipal prend acte des propositions de nomination pour chaque délégation individuelle spécifique et est invité à délibérer et procéder à la validation de ces délégations individuelles spécifiques pour la période définie.</p>		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15		X Adopté <input type="checkbox"/> Rejeté
Observations :			

DÉLIBÉRATION N° 2026_27

Objet :	Délégation rénovation local associatif+ mise en place de rideaux coupe vents/ validation mise en oeuvre
Exposé des motifs :	<p>Pour donner suite à divers échanges avec les membres des associations ou CCAS, ceux-ci souhaiteraient un aménagement pour limiter les flux d'air importants sous l'auvent jouxtant le local associatif. Le constat sur place est réel. Les avantages d'une amélioration seraient nombreux : confort lors des manifestations pour les organisateurs autant que les utilisateurs via la suppression des courants d'air, baisse de la consommation d'énergie pour maintenir la température des appareils de cuisson lors des manifestations, etc... Une visite a été réalisée à la halle intergénérationnelle de la commune de Chatenoy en Bresse qui a installé des dispositifs similaires. Les retours sont très positifs, qualitatifs et durables.</p> <p>De plus, le local associatif nécessite un entretien et rafraichissement dont nombre de travaux pourraient être réalisés en régie. Certains matériels sont à faire évoluer (réfrigérateur), d'autres sont à installer (lave-vaisselle ou lave-verres) afin de permettre une économie d'énergie et d'eau notables lors des manifestations toute l'année.</p>

Une étude en ce sens est donc proposée au Conseil Municipal qui est invité à délibérer et procéder à la validation de ce plan de rénovation incluant l'autorisation de la signature par le Maire pour la mise en œuvre de ces dispositifs et la recherche de subventions correspondantes.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	RÉSULTAT	
15			X Adopté	<input type="checkbox"/> Rejeté

Observations :

DÉLIBÉRATION N° 2026_28

Objet : Délibération nomination délégué au CNAS

Exposé des motifs : Dans le cadre de la représentation de la commune au sein du Comité National d'Action Sociale, le conseil municipal est invité à désigner un délégué représentant la commune.
M. le Maire propose la désignation de **Jean Marc Salvant**

POUR	CONTRE	ABSTENTION	RÉSULTAT	
15			X Adopté	<input type="checkbox"/> Rejeté

Observations :

DÉLIBÉRATION N° 2026_29

Objet : Délibération Fond Solidarité Logement

Exposé des motifs : La Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré aux Départements la gestion du Fonds de solidarité logement (FSL).
La vocation du FSL s'inscrit dans le cadre du Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) et a pour objectif d'aider les personnes et les ménages à accéder à un logement décent et indépendant, ou à s'y maintenir, alors qu'ils éprouvent des difficultés particulières en raison, notamment, de l'inadaptation de leurs ressources, de leurs conditions d'existence, ou parce qu'ils sont confrontés à un cumul de difficultés. C'est ainsi que le FSL permet d'accorder des aides telles que le dépôt de garantie, le cautionnement, le 1er loyer, pour ce qui concerne l'accès au logement, ou de prendre en charge, dans le cadre du maintien dans le logement, des impayés de loyers, d'énergie ou d'eau notamment.
Outre le Département, de nombreux partenaires participent, par convention, au financement du FSL tels que la Caisse d'allocations familiales (CAF), Electricité de France (EDF), ENGIE et les compagnies d'eau (Véolia, Suez Eau France et SAUR).
Il est aussi alimenté par la participation volontaire des Bailleurs sociaux (2,90 € par logement du parc) et des Communes et Intercommunalités qui le souhaitent (0,35 € par habitant).
Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer et procéder à la validation de la participation volontaire de la commune à ce fonds.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	RÉSULTAT	
15			X Adopté	<input type="checkbox"/> Rejeté

Observations :

DÉLIBÉRATION N° 2026_30

Objet : Délibération tarifs salle polyvalente pour année 2027

Exposé des motifs : Dans le cadre de la prévision budgétaire, il est nécessaire de prévoir les tarifs 2027 des locations de la salle polyvalente René Beaudet.
M. le Maire exprime qu'il a conscience qu'une telle décision nécessitera d'être examinée en commission correspondante. Cela étant, la proximité des élections et de la contrainte budgétaire rendent la chose complexe.

	<p>De plus, il est souhaité et demandé un travail de réflexion pour la commission Bâtiments au sujet du rafraichissement de la salle René Beaudet.</p> <p>En conséquence, M. le Maire présente et propose au Conseil Municipal de conserver pour le moment les tarifs 2026 prévus et votés par le Conseil Municipal précédent soient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les extérieurs 530 € pour le week-end et 320 € en semaine, - Pour les administrés de la commune 325 € pour le week-end et 215 € en semaine. <p>Le Conseil Municipal est invité à délibérer et procéder à la validation de la conservation de ces tarifs pour l'année 2027.</p>		
POUR	CONTRE	ABSTENTION	RÉSULTAT
15			<input checked="" type="checkbox"/> Adopté <input type="checkbox"/> Rejeté
Observations :			

DÉLIBÉRATION N° 2026_31			
Objet :	Délibération création de la commission de contrôle des élections		
Exposé des motifs :	<p>La commission de contrôle a deux missions principales : s'assurer de la régularité des listes électorales, et statuer sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le maire. Sa composition varie selon la taille de la commune. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, elle comprend 3 membres : un conseiller municipal, un délégué de l'administration, et un délégué du Tribunal judiciaire. Dans le cadre de la représentation de la commune au sein de la commission de contrôle des élections, le conseil municipal est invité à délibérer et désigner un délégué représentant la commune.</p> <p>M. le Maire propose la désignation de Laurent Caron et Pauline Thurlot supleante</p>		
POUR	CONTRE	ABSTENTION	RÉSULTAT
15			<input checked="" type="checkbox"/> Adopté <input type="checkbox"/> Rejeté
Observations :			

DÉLIBÉRATION N° 2026_32			
Objet :	Délibération fixation du taux des taxes d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti		
Exposé des motifs :	<p>L'état notifié des produits prévisionnels, des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 fait apparaître un produit attendu de 308 627 €. Notification des taux de référence 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taxe foncière sur le bâti fixé à 43,44% - Taxe foncière sur le non bâti fixé à 41,45% - Taxe d'habitation fixé à 16,70% <p>Compte tenu de la hausse établie en 2025, M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas modifier les taux des taxes ci-dessus pour 2026 afin de limiter la pression fiscale et délibérer.</p> <p>M. le Maire exprime qu'il n'est pas opposé à une hausse future des taux mais qu'avant toute évolution, il considère qu'il est indispensable d'avoir une attention particulière au quotidien sur le budget de fonctionnement, qui est directement liée au produit de ces taux d'imposition.</p> <p>Il rappelle qu'il est important de ne pas le confondre avec le budget d'investissement qui, dans sa réflexion, doit intégrer autant que ou le plus possible une baisse des coûts de fonctionnement durable (exemple : aménager les cheminements de mobilité douces pour faire baisser le coût annuel d'entretien, désherbage, tonte, propreté...).</p>		
POUR	CONTRE	ABSTENTION	RÉSULTAT
15			<input checked="" type="checkbox"/> Adopté <input type="checkbox"/> Rejeté
Observations :			

NOMINATION DES MEMBRES DU CCAS

Objet :	Nomination des membres du CCAS et planning réunion de présentation		
Exposé des motifs :	<p>Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est composé, suite à délibération du Conseil Municipal en séance du 20 mars 2026, de 8 membres de la Société Civile et de 8 membres du Conseil Municipal ainsi que du Maire, Président de droit.</p> <p>M. le Maire propose la nomination des personnes suivantes pour la Société Civile :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Frédéric BEAUDET - Mme Martine BOULAY - M. Gilles DESBOIS - Mme Sabrina GUILLEMENET - Mme Marie LAGRANGE - Mme Annie MARCHAND - Mme Cintia PINNA - Mme Jacqueline TERRIN <p>M. le Maire propose la nomination des personnes suivantes pour le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Frédéric BARRAUT - Mme Mathilde CHERMETTE - M. Gaël DESPIERRES - M. Julien EMILE - Mme Christine JOUVEANCEAUX - M. Jean Marc SALVANT - Mme Josie SOULIER - Mme Pauline TURLOT <p>La première réunion du CCAS est fixée le mardi 21 avril 2026 à 20h, salle du Conseil Municipal. Il appartiendra ensuite de fixer son calendrier de réunions en autonomie.</p>		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15		X Adopté <input type="checkbox"/> Rejeté
Observations :			

INFORMATION BUDGETAIRE 2026

Objet :	Information budgétaire 2026, subventions et planning des réunions commission finances avril pré budget
Exposé des motifs :	<p>Dans le cadre de l'accompagnement des élus nouvellement installés, M. le Maire présente l'organisation budgétaire préalable aux réunions de la commission des finances. Cela a pour objet de doter l'ensemble des membres du conseil municipal des connaissances et repères nécessaires à la compréhension des documents budgétaires — notamment en matière de budget primitif 2026 et de politique de subventions — et à la pleine participation aux travaux de la commission, eu égard au renouvellement significatif de la composition du conseil.</p> <p>Le planning des réunions de la commission des finances pour la période d'avril, dans la perspective de la préparation budgétaire, est porté à la connaissance de l'assemblée.</p> <p>Le conseil municipal prend acte de ces informations.</p>
Observations :	<i>Le Conseil Municipal souhaiterait avoir une information sur l'état d'avancement des dépenses et recettes au fur et à mesure de l'année. Il est proposé par M. le Maire de faire un point au trimestre sur l'avancement du budget dans un premier temps puis si cela s'avère judicieux, de passer à un point semestriel. Mme Mathilde CHERMETTE, 1^{ère} adjointe en charge des finances se chargera de ce suivi.</i>

COMPTE RENDU – RÉUNION / INSTANCE :		
Date de la réunion :	24 mars 2026	Rapporteur :
Lieu de la réunion :	Mairie	M. le Maire
Résumé / Observations :		
<p>La Gendarmerie de Saint Germain du Plain via notre contact privilégié, est venu se présenter. Cet échange a été l'occasion pour le Maire de chaleureusement remercier la Gendarmerie pour ses actions et son soutien quand nécessaire et réaffirmer la confiance posée.</p> <p>M. le Maire a demandé des contrôles et de la présence régulière, en particulier sur nos routes afin de faire prendre conscience à ceux qui l'oublieraient que les voies de circulations nécessitent la prudence et le respect strict du code de la route.</p> <p>M. le Maire a également demandé une information sur le dispositif « Voisins Vigilants » afin d'améliorer encore la sérénité au sein du Village.</p> <p>A l'occasion de l'évocation de cet échange, M. le Maire rappelle qu'il n'y aura aucune forme de tolérance pour tout manquement routier observé ou actions de délinquance et que ces comportements feront systématiquement l'objet de signalement et le cas échéant de dépôt de plainte auprès des services de Gendarmerie. Il invite l'ensemble du Conseil Municipal à être vigilant et à l'écoute des administrés sur ces points. Il rappelle également que l'une des délégations d'adjoint et l'une des délégations individuelles spécifiques concernent la sécurité. L'objectif est d'améliorer les conditions du Faire Ensemble afin de faire progresser notre Vivre Ensemble.</p>		

7. QUESTIONS DIVERSES

N°	OBJET	OBSERVATIONS / RÉPONSE
1	Planification des Conseils Municipaux Année 2026	Il est convenu les dates suivantes pour la planification des Conseil Municipaux pour l'année 2026 : - 28 avril 2026 - 04 Juin 2026 - 25 Juin 2026 - 27 Aout 2026 - 24 Septembre 2026 - 22 Octobre 2026 - 26 Novembre 2026 Laurent Caron se propose pour mettre en place un agenda pour les conseils Ces dates peuvent être modifiées en fonction des contraintes administratives extérieures nécessaires.
2	Lans Auto-Sport	Lors de la cérémonie d'ouverture de leur saison, l'association Lans Auto-Sport a chaleureusement remercié la Municipalité (présente et précédente) pour leur soutien. Cela a été l'occasion pour M. le Maire de remercier l'association de son invitation, de l'assurer du soutien de la Municipalité au même titre que pour les autres associations de Lans et d'avoir un échange sur le souhait de création d'un Comité de la Fête et la possibilité, pour les personnes de l'association d'y contribuer à titre individuel.
3	Chats errants	Mme Pauline TURLLOT évoque une question qui lui a été posée concernant les chats errants aux abords de la rue du Canizot. A titre d'information : Les animaux errants, chiens comme chats, relèvent de la responsabilité des maires. En vertu de l'article L. 211-27 du code rural et de la pêche maritime, les maires peuvent procéder à la capture de chats errants qui ne sont pas identifiés (c'est-à-dire ni tatoués ni pucés), qui sont sans propriétaire et détenteur, et qui vivent en groupe sur leur commune pour les faire stériliser et identifier avant de les relâcher sur leur lieu de capture. Cette initiative doit toujours être faite à la demande ou avec l'accord des maires et permet de réduire significativement le risque de recolonisation de la commune par de nouveaux chats errants. Ce dispositif, présentant une alternative à

		<i>la fourrière, est dit « chats libres » et peut résulter d'une coopération avec une association de protection animale et un ou plusieurs vétérinaires. La municipalité a prévu de contacter les services de la SPA pour évoquer ce sujet. Il est donc essentiel que chaque animal domestique soit parfaitement identifiable, il appartient aux propriétaires de prendre les mesures adéquates.</i>
4	Info environnement	M. le Maire évoque une demande d'un administré, M. LAPOSTOLLE qui souhaite réaliser une Intervention à l'occasion d'un prochain conseil au sujet de l'environnement. Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour une intervention d'une quinzaine de minutes avant conseil. M. le Maire recevra M. LAPOSTOLLE au préalable pour un premier échange et la prévision de la date de son intervention.
5	Stationnement gênant	Mme Maëlys GIRARDOT évoque une question qui lui a été posée concernant le stationnement qui peut s'avérer dangereux en termes de visibilité sur le trottoir le long de la Route de Saint Christophe. Dans le cadre de sa mission de prévention, M. le Maire charge M. BARRAUT de voir ce sujet afin d'y trouver une solution.
Observations :		

8. CLOTURE DE SEANCE

Date du prochain conseil municipal :	Mardi 28 avril 2026 20h
Heure de clôture de séance :	22h50

<p>Le Maire</p> <p>M. Stéphane BRUN</p> 	<p>Le / La Secrétaire de séance</p> <p>M. Frédéric BARRAUT</p>
--	--

RECAPITULATIF DE L'ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2026-2032

Bureau Municipal

Maire : Stéphane BRUN

1^{ère} adjointe : Mathilde CHERMETTE

2^{ème} adjoint : Frédéric BARRAUT

3^{ème} adjointe : Christine JOUVEANCEAUX

4^{ème} adjoint : Laurent BECK

Délégations (et adjoint référent à la délégation) :

Délégation	Conseiller Délégué 2026-2032	Adjoint référent
Transition écologique (Affouages, sensibilisation, biodiversité, fleurissement)	<i>Gaël DESPIERRES</i>	Laurent BECK
Mobilités douces et support voirie (Sécurité mobilités, stationnements, cheminements)	<i>Remy GROGNET</i>	Laurent BECK Frédéric BARRAUT
Le Associations, Culture (Comité de la fête, Evènements, Intergénérationnel)	<i>Marion LORIOT</i>	Christine JOUVEANCEAUX
Sécurité, Communication (Participation citoyenne, Conseiller Prévention Défense)	<i>Pauline TURLOT</i>	Stéphane BRUN Frédéric BARRAUT
Salle Polyvalente (Suivi des locations, en amont, pendant et en aval)	<i>Josie SOULIER</i>	Mathilde CHERMETTE

Délégués Grand Chalon :

Stéphane BRUN / suppléante Mathilde CHERMETTE

Administration générale, supervision de l'ensemble des agents municipaux selon nécessité :

Mathilde CHERMETTE

Adjoint responsable Agents techniques bâtiment voirie municipaux :

Frédéric BARRAUT

Adjoint responsable Agents techniques environnement municipaux :

Laurent BECK

Adjoint responsable ATSEM et Agents entretien municipaux :

Christine JOUVEANCEAUX

Adjoint responsable Agents administratifs municipaux :

Mathilde CHERMETTE

Délégués Entente Saint Marcel (jeunesse famille) :

Stéphane BRUN / Christine JOUVEANCEAUX / JOSIE SOULIER

Délégués Sydesl 71 :

Stéphane BRUN / Laurent BECK / suppléant Frédéric BARRAUT

Délégué Entente Saint Marcel (cimetière église) :

Stéphane BRUN / Laurent BECK / Laurent CARON

Délégués CNAS :

Jean Marc SALVANT

Le Maire est Membre de Droit de l'ensemble des commissions.

TABLEAU DES COMMISSIONS CONSEIL MUNICIPAL 2026-2032

COMMISSION	Président	Délégation Conseiller (2026-2029)	Participants
FINANCES	Mathilde CHERMETTE		Frédéric BARRAUT Christine JOUVEANCEUX Laurent BECK Remy GROGNET
EDUCATION PERISCOLAIRE JEUNESSE BIBLIOTHEQUE	Christine JOUVEANCEUX		Maelys GIRARDOT Christine MATHEY Josie SOULIER Marion LORIOT
BATIMENTS VOIRIE MOBILITES DOUCES	Frédéric BARRAUT	(Salle Poly) Josie SOULIER	Josie SOULIER Remy GROGNET Laurent CARON Gaël DESPIERRES
SECURITE PREVENTION	Frédéric BARRAUT	Pauline TURLOT	Pauline TURLOT Gaël DESPIERRES Julien EMILE
VIE LOCALE ASSOCIATIONS	Christine JOUVEANCEUX	Marion LORIOT	Pauline TURLOT Marion LORIOT Mathilde CHERMETTE
COMMUNICATION PARTICIPATION	Stéphane BRUN		Maelys GIRARDOT Jean Marc SALVANT
ENVIRONNEMENT ESPACES VERTS	Laurent BECK	Gaël DESPIERRES Remy GROGNET	Laurent CARON Julien EMILE
CCAS			
REPRESENTANTS MAIRIE	Stéphane BRUN		Frédéric BARRAUT Mathilde CHERMETTE Gaël DESPIERRES Julien EMILE Christine JOUVEANCEUX Jean Marc SALVANT Josie SOULIER Pauline TURLOT
REPRESENTANTS SOCIETE CIVILE			Frédéric BEAUDET Martine BOULAY Gilles DESBOIS Sabrina GUILLEMENET Marie LAGRANGE Annie MARCHAND Cintia PINNA Jacqueline TERRIN